



Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin

Volume 17 • Numéro 3 • Le 11 mars 2026

Leur apparence et leur nom se ressemblent, mais ils sont très différents!

Avez-vous déjà entendu parler de deux médicaments dont les noms se ressemblent ou se prononcent pareil, mais qui sont utilisés à des fins très différentes? On appelle ces paires de médicaments des médicaments à présentation et à consonance semblables. Les patients peuvent avoir de graves problèmes s'il y a confusion entre les deux. Les professionnels de la santé prennent des précautions particulières pour éviter ce genre d'erreurs. Malheureusement, des incidents peuvent quand même se produire.

Un exemple qui a été signalé à l'ISMP Canada est la confusion entre deux médicaments sur ordonnance appelés Diclectin et Dicetel. Le Diclectin est utilisé pour traiter les nausées et les vomissements liés à la grossesse. On prescrit le Dicetel pour traiter les symptômes du syndrome du côlon irritable (SCI). Lorsque ces deux médicaments sont confondus, l'effet recherché n'est pas obtenu et des préjudices peuvent survenir. Par exemple, le Dicetel ne soulagera pas les nausées et pourrait ne pas être sécuritaire pour une femme enceinte. De même, le Diclectin ne soulagera pas le SCI et pourrait causer des effets secondaires comme la somnolence.

Il existe de nombreux autres exemples de médicaments dont l'apparence et le nom se ressemblent. En travaillant ensemble, les consommateurs et les professionnels de la santé peuvent prévenir les erreurs liées à la confusion entre les noms des médicaments.



Voici quelques conseils de sécurité de l'ISMP Canada :

- **Posez des questions sur vos médicaments.** Assurez-vous de bien comprendre pourquoi on vous prescrit un nouveau médicament. Lorsque vous parlez au pharmacien, demandez-lui : « Est-ce pour (maladie x)? » Vous pouvez également demander à votre médecin (ou à un autre prescripteur) d'indiquer la raison du médicament sur votre ordonnance. Ces renseignements peuvent aider le pharmacien lorsqu'il vérifie vos médicaments.
- **Surveillez les effets secondaires inattendus.** Renseignez-vous sur les effets secondaires possibles et sur ce qu'il faut faire si vous les ressentez. Si vous commencez à ressentir des effets secondaires différents de ceux qui vous ont été expliqués, communiquez avec votre professionnel de la santé.
- **Vérifiez vos médicaments.** Regardez l'étiquette et le contenant du médicament avant de quitter la pharmacie, puis à nouveau avant de prendre vos médicaments. Si vous pensez qu'il y a eu une erreur, ne prenez aucun médicament et parlez-en immédiatement à votre pharmacien ou à un autre professionnel de la santé.
- **Exprimez-vous.** Si vous pensez qu'il y a eu une erreur ou si vous avez des inquiétudes concernant vos médicaments, parlez-en immédiatement à votre pharmacien ou à un autre professionnel de la santé. Ils pourront vous fournir de plus amples renseignements sur vos médicaments et vérifier s'il y a eu des erreurs.

Santé Canada a publié une [alerte concernant la confusion entre les noms commerciaux](#) Diclectin et Dicetel.

Les bulletins d'information Erreurmed sont examinés par des consommateurs qui s'engagent à améliorer la sécurité des médicaments. Les enseignements tirés des déclarations des consommateurs sont partagés avec les professionnels de la santé grâce aux publications de l'ISMP Canada. Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel. * Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada. Erreurmed est un élément du [système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux \(SCDPIM\)](#).

Signaler une erreur : erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Tous droits réservés.